

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-12-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac (absent)  
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2012-12-240 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 12 novembre et 3 décembre 2012
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux
9. Calendrier des séances ordinaires 2013
10. Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2013
11. Adoption règlement d'emprunt, voie de contournement
12. Assemblée consultation, règlement modifications de zonage
13. Engagement préposés à la patinoire

14. Fermeture de bureau, période des fêtes
15. Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés
16. Nomination au Comité Culture Embellissement
17. Nomination responsable bibliothèque « Le Signet »
18. Signature protocole d'entente, Dek Hockey Portneuf
19. Engagement auprès du MDDEP pour l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales
20. Reprise des infrastructures du projet Développements Portneuviens, phase 2, par la municipalité
21. Signature protocole d'entente avec Solifor Perthuis S.E.C.
22. Mandat MRC, inspection des risques élevés et très élevés
23. Don de terrain, CPE la Veilleuse
24. Rétrocession d'une partie de terrain à monsieur Simon Parent
25. Achat d'exemplaires de la publication sur la MRC de Portneuf : « Portneuf de vert et d'eau »
26. Mandats à BPR Infrastructures inc.
27. Paiement programme Rénovation Québec
28. Période de questions sur les sujets traités.
29. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 h 37 Fin : 20 h 00

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 10 décembre 2012. (du 13 novembre au 10 décembre 2012)

**Rés.2012-12-241**

#### **Adoption des procès-verbaux des 12 novembre et 3 décembre 2012**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville du 12 novembre 2012 et du 3 décembre 2012 soient acceptés tels que présentés.

**Rés.2012-12-242 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 339 006.83 \$.

Liste des comptes à payer	159 864.70 \$
Liste des chèques émis	108 675.63 \$
Liste transaction internet	9 245.85 \$
Liste paiement direct	515.78 \$
Liste chèques manuels	10 434.70 \$
Liste des salaires	50 270.17 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2012 est déposé au conseil municipal, le 10 décembre 2012.

**Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 13 novembre 2012 est déposé au conseil municipal, le 10 décembre 2012.

**Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 24 novembre 2011 au 10 décembre 2012, est déposé sans aucune inscription.

**Rés.2012-12-243 Calendrier des séances ordinaires 2013**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2013 :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 14 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue

Lundi 8 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 13 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 10 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 8 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 12 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 9 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Mardi 1 <sup>er</sup> octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 11 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue
Lundi 9 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 <sup>re</sup> Avenue

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

### **Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2013**

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2013.

**Rés.2012-12-244**

### **Adoption règlement d'emprunt, voie de contournement**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement d'emprunt 137 « Décrétant une dépense de 3 975 886 \$ et un emprunt de 3 975 886 \$ pour la construction d'un chemin de contournement » soit adopté.

### **Assemblée de consultation, modifications de zonage**

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajouter des usages à certaines zones, de permettre l'agrandissement de zones et l'ajout de normes dans différents articles du règlement de zonage ainsi qu'une modification au plan d'urbanisme numéro 115 ». Considérant qu'un tel règlement vise à ajouter des usages à certaines zones, de permettre l'agrandissement de zones et l'ajout de normes dans différents articles du règlement de zonage ainsi qu'une modification au plan d'urbanisme.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.2012-12-245**

### **Engagement préposés à la patinoire**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de messieurs Carl Thibodeau, Alexandre Hamel, Guillaume Vincent, David Gagnon, Jonathan Langlois, Francis Hamel, Marc-Antoine Langlois et Philippe Doré comme préposés à la patinoire.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective de travail.

**Rés.2012-12-246 Fermeture de bureau, période des fêtes**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes du 21 décembre 2012 16h30 jusqu'au 7 janvier 2013 à 13h00.

**Rés.2012-12-247 Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés**

**Considérant que** la résolution 2012-03-057 a été adoptée à la séance du 12 mars 2012;

**Considérant que** l'adhésion prend fin le 31 décembre prochain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf renouvelle l'adhésion au programme d'aide aux employés permanents offert par le Groupe Renaud pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

**Rés.2012-12-248 Nomination membre au Comité Culture Embellissement**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Samuel L'Italien-Tessier soit nommé, en remplacement de monsieur Sylvain Langlais, comme membre au sein du Comité Culture Embellissement.

**Rés.2012-12-249 Nomination responsable bibliothèque « Le Signet »**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Denise Vermette soit nommée, en remplacement de madame Carole Desharnais à titre de responsable de la bibliothèque municipale « Le Signet » au secteur sud.

**Rés.2012-12-250 Signature protocole d'entente, Dek Hockey Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le protocole d'entente avec la Corporation « Dek Hockey Portneuf » représentée par monsieur Tomy Marchand.

**Rés.2012-12-251      Engagement auprès du MDDEP pour l'entretien des installations de gestion des eaux pluviales**

**Attendu que** la Ville de Portneuf a appuyé les projets de développements résidentiels suivants : Les développements Portneuviens, phase 2;

**Attendu que** des puisards de traitement, des conduites surdimensionnées pour stockage ainsi qu'une chambre de régulation de débit sont prévus dans le cadre de ce projet;

**Attendu que** les objectifs d'enlèvement des matières en suspension devront être atteints et que les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales doivent avoir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages en place;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à entretenir la pratique de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

**Rés.2012-12-252      Reprise des infrastructures du projet Développements Portneuviens, phase 2, par la municipalité**

**CONSIDÉRANT QU'**à la demande du ministère du développement durable, de la faune et des parcs, la Ville de Portneuf confirme sa prise de possession des infrastructures du développement Portneuviens, phase 2.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf prendra possession des infrastructures construites dans la servitude située sur les lots 2 981 305 à 2 981 314, 2 981 316 à 2 981 318, 2 981 324 à 2 981 343, 2 981 348, 2 981 349, 2 981 351, 2 981 352, 2 981 356, 2 981 357 et 2 981 381, lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville de Portneuf.

**Rés.2012-12-253      Signature protocole d'entente avec Solifor Perthuis S.E.C.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le protocole d'entente avec Solifor Perthuis S.E.C. concernant la contribution de 10% pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre du projet de développement de la villégiature dans la Seigneurie de Perthuis.

**Rés.2012-12-254      Mandat MRC, inspection des risques élevés et très élevés**

**Attendu que** la MRC de Portneuf a adopté et transmis au Ministère de la Sécurité Publique du Québec son schéma de couverture de risques incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

**Attendu que** le Ministère de la Sécurité Publique du Québec a confirmé (en septembre 2009) l'attestation du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Portneuf;

**Attendu que** la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques incendie le 26 janvier 2010;

**Attendu que** plusieurs retards d'échéanciers, dont l'inspection des risques élevés et très élevés, se sont accumulés malgré des tentatives infructueuses de rattrapage;

**Attendu que** la MRC de Portneuf souhaite assurer l'accomplissement des actions prévues aux plans de mise en œuvre de son schéma de couverture de risques incendie dans le respect des lois en vigueur;

**Attendu que** la MRC de Portneuf a déposé une demande d'autorisation de report des échéanciers et laquelle a été accordé par le Ministre de la sécurité publique, et que cette autorisation est conditionnelle à l'embauche d'une ressource qualifiée en prévention des incendies afin d'être en mesure d'effectuer les inspections obligatoires tel que spécifié dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

**Attendu que** la Ville de Portneuf désire ajouter son nom à la liste existante afin d'utiliser les services de la ressource qualifiée en prévention des incendies embauchée par la MRC de Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à utiliser les services de la ressource qualifiée en prévention des incendies embauchée par la MRC de Portneuf afin de pouvoir rencontrer les objectifs établis au schéma.

**QUE** la Ville de Portneuf autorise monsieur le maire Nelson Bédard, à signer l'entente inter-municipale à venir concernant l'embauche d'un technicien en prévention des incendies.

**Rés.2012-12-255      Don de terrain, CPE la Veilleuse**

**Attendu que** dans la résolution 2011-09-221 adoptée à la séance du 12 septembre 2011, la Ville de Portneuf acceptait de céder un terrain au CPE La Veilleuse;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf cède pour une somme nominale de un (1\$) dollar, le lot 2 981 580 d'une superficie de 3 387,9 mètres carrés au Centre de la petite enfance La Veilleuse pour la construction d'une nouvelle installation à Portneuf.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.2012-12-256      Rétrocession d'une partie de terrain à monsieur Simon Parent**

**Considérant qu'**une rectification du rang de la Chapelle a été effectuée vers 1992;

**Considérant que** le propriétaire adjacent entretient cette emprise de la route depuis plus de 20 ans;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf cède pour une somme nominale de un (1\$) dollar, à monsieur Simon Parent, la partie du rang de la Chapelle en façade de sa propriété qui sera définie par un arpenteur-géomètre.

**QUE** les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

**Rés.2012-12-257**

**Achat d'exemplaires de la publication sur la MRC de Portneuf : « Portneuf de vert et d'eau »**

**Considérant que** la MRC de Portneuf travaille à la réalisation d'une publication sur la région portneuvoise;

**Considérant que** l'impression de cet ouvrage sera limitée à un nombre précis d'exemplaires;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à faire l'achat de 20 exemplaires de la publication « Portneuf de vert et d'eau » au prix unitaire de 40 \$.

**Rés.2012-12-258**

**Mandats à BPR Infrastructure inc.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte l'offre de services professionnels de BPR – Infrastructure inc. pour un sous projet concernant la coordination des relevés topographiques requis pour les segments identifiés dans le PIQM « conduites » pour un montant maximal de 3 000 \$ taxes en sus.

**QUE** la Ville de Portneuf accepte l'offre de services professionnels de BPR – Infrastructure inc. relative à la mise à jour partielle (secteur sud) du plan directeur des réseaux d'égouts pour un montant maximal de 20 900 \$ taxes en sus.

**QUE** ces dépenses soient affectées à la taxe d'accise.

**Rés.2012-12-259**

**Paiement programme Rénovation Québec**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a adopté le règlement 097 relatif à l'adoption du programme Rénovation-Québec en date du 10 août 2009;

**Considérant qu'**il est prévu de verser une aide financière à tout propriétaire répondant aux critères du règlement 097;

**Considérant que** le représentant de la municipalité a signé le certificat d'admissibilité pour l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;



**QUE** la Ville de Portneuf verse une aide financière, tel que prévu, à l'article 6 du règlement 097 comme suit :

Madame Katie Raymond Monsieur Éric Francoeur (40 1 <sup>re</sup> Avenue)	6 000.00 \$
--	-------------

Monsieur Ismaël Audet (678, 680, 684, rue Saint-Charles)	14 029.29 \$
---	--------------

**Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 h 23                      Fin : 20 h 24

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 25 hres.

---

Maire

---

Greffière